



Département du Rhône

Commune de Taponas

69220

## DÉLIBÉRATIONS

Le 16 mars 2015, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal convoqué le 10 mars 2015 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Daniel FAYARD, Maire.

**Présents :** Mme Sylvie LANAUD, M. Daniel FAYARD, M. Claude F. ANDREANI, M. Gérard CIMETIÈRE, M. Frédérick BAGNARD, M. Éric BROSSE, M. Didier DULAC, M. Lilian CHANEL, M. Thierry MOËNE, Mme Sylviane GANDREY, Mme Marie-Claude AOUDIA, Mme Karine AVERLY, Mme Élisabeth VALETTE

**Absents excusés :** Mme Marie-Nadine DELAHAYE a donnée pouvoir à M. Frédérick BAGNARD  
Mme Émilie ROSIER a donné pouvoir à Mme Sylvie LANAUD

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

### **Objet : taux d'imposition 2015**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit - comme chaque année - définir ses taux d'imposition ; il rappelle les taux des années passées :

Taxe d'habitation = 9,38 %

Taxe foncière sur terrain bâti = 12,39 %

Taxe foncière sur terrain non bâti = 27,11 %

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents moins une abstention - adopte les taux d'imposition (part communale), à savoir :

Taxe d'habitation = 10,38 %

Taxe foncière sur terrain bâti = 13,39 %

Taxe foncière sur terrain non bâti = 28,11 %

### **Objet : Compte administratif 2014 « Commune »**

Monsieur le Maire informe les élus du Conseil Municipal qu'ils doivent - comme chaque année - voter le compte administratif de l'exercice échu ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte administratif 2014 du budget « Commune » ; ce compte de résultat est arrêté comme suit :

Pour rappel : report du déficit d'investissement 2013 = 199 030 €

		Dépenses	Recettes	Solde
<b>Réalisation de l'exercice 2014</b>	Fonctionnement	406 572,35 €	558 751,96 €	+ 152 179,61 €
	Investissement	257 492,61 €	408 578,52 €	+ 151 085,91 €
<b>Total</b>		664 064,96 €	967 330,48 €	+ 303 265,52 €

Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur Gérard CIMETIÈRE prend la présidence, commente le compte administratif et demande alors au Conseil municipal de se prononcer.

Où l'exposé de Monsieur Gérard CIMETIÈRE, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte - à l'unanimité des membres présents - le Compte administratif 2014 du budget « Commune », tel que présenté.

### **Objet : compte de gestion 2014 « Commune »**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Compte de gestion 2014 du budget de la commune, tel qu'établi par le Receveur municipal ;

Ce compte de gestion est en tout point conforme au compte administratif 2014 de la commune.

Monsieur le Maire demande alors au Conseil municipal de se prononcer sur ce compte de gestion.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal - à l'unanimité des membres présents -

ADOPTE sans réserve le compte de gestion 2014 établi par le Receveur municipal.

### **Objet : Budget primitif 2015 « Commune »**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget primitif 2015 de la commune tel qu'arrêté par les membres de la Commission des Finances ;

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	493 125 €	493 125 €
	+	+
<b>Investissement</b>	275 500,43 €	317 694,61 €
<b>+ Report déficit 2014</b>	42 194,18 €	
	=	=
<b>Total</b>	810 819,61 €	810 819,61 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents - adopte le Budget primitif 2015 de la commune tel que présenté par Monsieur le Maire.

### **Objet : Compte administratif 2014 « Assainissement »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit - comme chaque année - voter le compte administratif de l'exercice échu ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte administratif 2014 du budget « Assainissement » ; ce compte de résultat est arrêté comme suit :

Pour rappel : report du déficit d'investissement 2013 = 85 496,69 €

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
<b>Réalisation de l'exercice 2014</b>	Exploitation	15 300,88 €	40 463,54 €	+ 25 162,66€
	Investissement	72 773,33 €	150 068,42 €	+ 77 295,09 €
<b>Total</b>		88 074,21 €	190 531,96 €	+ 102 457,75 €

Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur Gérard CIMETIÈRE prend la présidence, commente le compte administratif et demande alors au Conseil municipal de se prononcer.

Où l'exposé de Monsieur Gérard CIMETIÈRE, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte - à l'unanimité des membres présents - le Compte administratif 2014 du budget « Assainissement », tel que présenté.

### **Objet : compte de gestion 2014 « Assainissement »**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Compte de gestion 2014, du budget annexe « Assainissement » tel qu'établi par le Receveur municipal.

Ce compte de gestion est en tout point conforme au compte administratif 2014.

Monsieur le Maire demande alors au Conseil municipal de se prononcer sur ce compte.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE sans réserve le compte de gestion 2014 « Assainissement » établi par le Receveur municipal.

## **Objet : Budget primitif 2015 « Assainissement »**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget primitif 2015 « Assainissement » tel qu'arrêté par les membres de la Commission des Finances ;

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Exploitation</b>	47 602 €	47 602 €
	+	+
<b>Investissement</b>	82 538,06 €	90 739,66 €
<b>+ Report déficit 2014</b>	8 201,60 €	
	=	=
<b>Total</b>	138 341,66 €	138 341,66 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents - adopte le Budget primitif 2015 « Assainissement » tel que présenté.

## **Objet : subventions aux associations 2015**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit - comme chaque année - fixer le montant des subventions versées aux associations ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - à la majorité des membres présents - adopte les subventions suivantes, à savoir :

TAP TIP TOP	20 777 €	GCBB	180 €
CENTRE SOCIAL	13 817,20 €	Basket Club	260 €
Les P'tits Morfalous	17 600 €	Comité local féminin	300 €
Handball	1 200 €	Anciens combattants	100 €
Tennis Club	300 €	Docteur Clown	100 €
Centre Léon-Bérard	200 €	Rugby Club	60 €
La Salamandre	300 €	DDEN	40 €
Triton Club	340 €	FNATH	100 €

Ces dépenses de fonctionnement seront imputées au compte 6574 du budget communal 2015.

## **Objet : validation des charges 2015 du SYDER**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit - comme chaque année - valider les charges que le Syndicat départemental d'électricité a programmé pour les travaux annuels sur notre commune ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents - adopte le montant 2015 des dépenses du SYDER pour la commune, à savoir : 66 308,32 euros fiscalisés.

## **Objet : Convention SIG / urbanisme**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme, la commune est invitée à mettre le SIG (Système d'information Géographique) initialement utilisé par la DDT (Direction Départementale des Territoires) à la disposition de la CCSB (Communauté de communes Saône Beaujolais).

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents -

VALIDE la convention SIG pour la CCSB

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention

## **QUESTIONS DIVERSES**

- 1) Une mise à jour exhaustive de tous les ménages raccordés au réseau d'eaux usées est en cours ; une concertation aura lieu en avril avec les communes de Belleville et Saint-Jean d'Ardières.
- 2) Un panneau « Limite de vitesse à 50 km/h » sera installé aux abords du Poney-Club de l'écluse.
- 3) Pour la fête des mères, deux séances de cinéma sont prévues lundi 1<sup>er</sup> juin à Belleville ; inscription en Mairie de Taponas avant le 30 avril 2015.
- 4) Des guirlandes lumineuses sont défectueuses ; prévoir une maintenance, un achat ou un prêt.
- 5) La zone d'activité de Villeneuve sera indiquée par des nouveaux panneaux de signalisation.
- 6) Une commission des travaux est prévue le 8 avril à 20h en Mairie, afin de discuter de la salle communale (projet d'extension), de la maison Bunand (clôture) ainsi que de la programmation des chantiers à lancer.
- 7) Le CISPD s'est réuni le 24 février dernier ; il a été discuté du danger d'Internet pour la jeunesse.
- 8) Un diagnostic des nuisances sonores de la salle communale a été réalisé vendredi soir 20 février ; les riverains sont conviés à une réunion en Mairie le lundi 23 mars à 20h pour le compte-rendu.
- 9) L'armoire à pharmacie de la salle communale devra être changée de place ; de nouveaux bancs pourront être installés dans la cour de l'école.
- 10) Le dernier conseil d'école a mentionné l'arrêt du contrat EVS qui pose souci ; l'effectif envisagé à la rentrée de septembre 2015 est d'environ 136 élèves.
- 11) Des subventions ont été refusées aux associations suivantes : Les Sarmentelles, la Prévention routière, le Secours populaire, l'AGIVR, l'UNAPEI, l'ADMR, le foyer Notre-Dame des sans-abri.
- 12) Le terrain de Madame RAMEL Christine a été acheté par le SIEVA pour la construction de la future station de traitement d'eau potable (Chemin de la Saône).
- 13) Les permis de construire instruits par la Communauté de Communes seront facturés (temporairement) 178 € au lieu de 210 €.
- 14) Notre délégué « La Nantaise des Eaux » va être rachetée par l'entreprise « Lyonnaise des Eaux » ; quant à cette dernière, elle va être renommée « Suez Environnement ».
- 15) Les élus de la Communauté de Communes, compétente en urbanisme, réfléchissent à l'élaboration d'un PLUIHD (Plan local d'urbanisme intercommunal de l'habitat et des déplacements).
- 16) La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue en Mairie le lundi 13 avril à 20h.

*Réunion achevée à 23h45.*

M. Daniel FAYARD

Mme Sylvie LANAUD

M. Frédéric BAGNARD

M. Lilian CHANEL

M. Claude ANDREANI

Mme Marie-Claude AOUDIA

Mme Karine AVELY

Mme Sylvaine GANDREY

Mme Élisabeth VALETTE

M. Gérard CIMETIÈRE

M. Thierry MOËNE

M. Éric BROSSE

M. Didier DULAC